



Délai de rétractation de la part du propriétaire?

Par **baiserdesiles**, le **19/02/2011** à **12:21**

Bonjour, j'aurais voulu avoir un renseignement. Voilà, en faite moi et mon compagnon nous voulons louer une maison que nous avons récemment visité. Cependant, une femme a visité la maison juste avant nous et elle a donné un chèque de caution pour que la maison soit retenu. Mais, le propriétaire de la maison veut se rétracter auprès de cette personne pour nous la louer car il a plus d'affinité avec nous. Aucun bail n'a été signé. Le propriétaire peut-il se rétracter légalement en lui redonnant son chèque? Avons nous encore une chance d'avoir la maison?

Par **corima**, le **19/02/2011** à **15:53**

Seule la signature du bail importe, il peut rendre le cheque de reservation de cette personne en lui disant que le bien est loué. Il ne s'etait engagé que moralement envers cette personne

Par **baiserdesiles**, le **19/02/2011** à **16:13**

Merci pour votre réponse. Elle m'aide beaucoup.